Conditions générales de vente

Article 1er. Champ d'application – services

Equi-T a pour vocation de promouvoir la création et la vente de bijoux en acier inoxydable, en résine, en pierres naturelles et en perles d'eau douce.

Les bijoux sont présentés à la vente par l'intermédiaire des réseaux sociaux, de stands sur les marchés artisanaux, sur rendez-vous au lieu d'entreposage du stock, ou en démonstration sur le lieu choisi par le client.

Article 2. Conditions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les types de produits, projets, services et contrats offerts par Equi-T et commandés par le client ; à cet effet, elles seront affichées au lieu du stock ou mises à disposition de tout client lors de toute commande ou achat.

Toute personne effectuant un achat ou une commande de bijoux auprès d'Equi-T reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales, les avoir acceptées et s'y soumettre.

Les présentes conditions générales régissent les obligations respectives des parties contractantes à l'occasion de ventes et de prestations effectuées par nos services sans préjudice de l'application de conditions particulières convenues entre parties.

Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément entre parties restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit de notre part peuvent modifier l'application des présentes conditions générales.

Article 3. Publicité – offres

Sauf mention contraire, les devis et prix mentionnés dans les offres de vente et de services, sont exprimées en euros (€) et s'entendent TVA comprise (21%). Sauf stipulation contraire, ils ne comprennent pas les frais de transport qui feront l'objet d'une facturation distincte, si nous sommes chargés de la livraison ou de son organisation.

Les offres de prix ou devis pour des biens ou services proposés sont valides durant une période de quinze (15) jours calendrier à date de leur date d'émission ; passé ce délai, les prix peuvent varier à la hausse ou à la baisse en fonction du marché. En cas de modification, le nouveau prix ou devis sera communiqué préalablement au client avant acceptation.

Une offre de prix ou un devis pour plusieurs biens et/ou services constitue un tout indissociable dont la valeur des éléments ne peut être prise en compte pour une commande partielle à moins que l'offre ne précise explicitement des options.

Eu égard au fait que certaines pièces sont uniques, Equi-T ne peut être engagé par un objectif de résultat, étant tributaire du stock disponible.

A moins qu'il ne soit explicitement question de « forfait » dans la commande, Equi-T facture toutes les heures consacrées à l'exécution de chaque service commandé dont notamment la planification, les déplacements, les tests, le contrôle, le support, les corrections, les rapports et la communication. Ainsi, toute difficulté supplémentaire donnant lieu à un surcoût de travail de notre part, causé par une quelconque circonstance étrangère à Equi-T, de même que toutes modifications demandées par l'acheteur, donnent lieu de plein droit à une facturation complémentaire sur base de notre tarif de référence en vigueur à ce moment.

Article 4. Réservations - commandes

Toute réservation de bijoux ou commande de services ne nous engage qu'après acceptation de l'offre de prix ou du devis par le client et versement d'un premier acompte dont le pourcentage du total de la commande est mentionné dans le document précité. Si la mention du pourcentage d'acompte n'est pas faite sur le document, le montant de l'acompte correspond automatiquement à trente pourcent (30 %) du montant total de la commande, en incluant le montant des taxes et de la TVA.

Les modifications apportées par le client à sa réservation ou commande ne seront valables qu'à la condition que nous les ayons acceptées et confirmées par écrit.

En cas d'annulation unilatérale d'un rendez-vous par le client moins de 24 heures avant la date fixée, nous nous réservons le droit d'exiger une indemnité égale à 30% du devis fourni pour le service visé. A cette indemnisation s'ajoute le coût

des prestations et déplacements éventuellement déjà effectués.

Article 5. Transfert de propriété et des risques

Les bijoux demeurent la propriété d'Equi-T jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur.

Les risques relatifs aux bijoux sont à charge de l'acheteur dès qu'il prend possession de ces biens.

Article 6. Facturation – paiement

Equi-T procède à la facturation directement après la livraison des bijoux, services ou prestations.

Un acompte dès la commande et un paiement comptant du solde à la livraison peuvent être exigés s'ils sont prévus dans l'offre ou le devis.

Toute contestation relative à une facture devra nous parvenir par écrit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception, dans les quinze jours calendrier à partir de la date de facturation mentionnée sur le document. Le consommateur tel que défini par l'article I.1.2° du Code de droit économique peut exiger le bénéfice de l'application des indemnités et intérêts dans la mesure et les conditions fixées par la présente clause, en cas d'inexécution de nos obligations.

Sauf convention particulière acceptée par nous, toutes nos factures sont payables par virement bancaire au comptant et au plus tard dans les quinze jours calendrier à partir de la date de facturation mentionnée sur les documents.

Les factures sont payables exclusivement en espèces, par payconiq ou par virement sur le compte bancaire indiqué par Equi-T.

Tout retard de paiement à l'échéance des factures sera traité conformément aux dispositions de la loi belge du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et plus spécifiquement, les retards de paiement portent de plein droit et sans mise en demeure un intérêt conventionnel de quinze pourcents (15 %) l'an ainsi qu'une indemnité forfaitaire et irréductible de douze pourcents (12 %) du montant facturé, avec un minimum de vingt euros (20,00 €) à titre de dommages.

En cas de non-paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de solliciter la résolution judiciaire du contrat ou de la commande ainsi que son exécution forcée, ou de considérer de pleine droit la vente comme nulle et non avenue. Les acomptes payés pourront être conservés à titre de dommages et intérêts à concurrence du préjudice subi et/ou en compensation d'autres créances éventuelles.

Comme stipulé ci-avant, Equi-T conserve son droit de propriété sur les marchandises vendues jusqu'au paiement intégral du montant de la facture ainsi que de ses accessoires ou frais (frais divers, intérêts et/ou pénalités). En conséquence, l'acheteur s'interdit expressément de vendre, céder, donner en gage et en général aliéner les biens faisant l'objet du contrat, avant apurement de son compte. Equi-T pourra se prévaloir de la présente clause de réserve de propriété huit (8) jours ouvrables après l'envoi d'une mise en demeure de payer par courrier recommandé avec accusé de réception, adressée à l'acheteur et restée sans effet ; ou sans mise en demeure si le retard de paiement dépasse les trois (3) mois. Les marchandises devront alors être restituées au vendeur immédiatement et sur simple demande. Les éventuels déplacements qu'Equi-T devra effectuer seront à charge intégrale de l'acheteur défaillant. Ledit acheteur restera néanmoins seul tenu de la perte, même par cas fortuit ou force majeure, des marchandises vendues. Un état des lieux sera effectué lors de la reprise du matériel et mentionnera les éventuels dégâts, même superficiels qui seront visibles « sur » ou « dans » le matériel. Le cas échéant, une facturation de réparation sera émise, à l'entière discrétion d'Equi-T et de manière incontestable. Si le client refuse d'accepter et de signer le procès-verbal d'état des lieux, Equi-T se réserve le droit de faire appel, à la charge intégrale de l'acheteur à un expert ou à l'Huissier de son choix pour faire constater les éventuels dégâts. Equi-T se réserve le droit de demander des dommages et intérêts suite à la récupération des marchandises. Equi-T ne pourra être tenu responsable d'un quelconque facteur défavorable pour le client suite à la reprise des marchandises.

Les stipulations qui précèdent ne contiennent aucune renonciation à notre droit de réclamer, à notre convenance, en cas de non-paiement, la résolution ou la résiliation de la convention avec dommages et intérêts.

Article 7. Livraison

Les marchandises doivent être enlevées par l'acheteur au lieu du stock, dans le délai fixé, sauf stipulation écrite contraire.

Lorsqu'une livraison des biens a été convenue de commun accord, celle-ci s'effectue par tout moyen choisi par Equi-T, sauf convention écrite contraire.

Si l'acheteur sollicite un envoi des biens, les

marchandises voyagent aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Sauf convention contraire, Equi-T ne s'engage pas sur un délai de livraison des produits et d'exécution des services. Equi-T ne peut être tenu d'un retard dû à un éléments extérieur à sa volonté (par exemple : retard de livraison d'un fournisseur ou rupture de stock des pièces nécessaires à la confection du bijou commandé). Sauf en cas de faute intentionnelle ou faute grave de la part d'Equi-T, le non-respect éventuel des délais de livraison ne peut être invoqué pour nous réclamer des dommages et intérêts.

Si l'acheteur omet ou refuse de prendre la livraison des marchandises commandées, nous nous réservons le droit d'exiger l'exécution du contrat ou de la commande, ou de considérer, après mise en demeure écrite préalable, le contrat ou la commande comme étant résilié de plein droit. Dans ce dernier cas, le client nous sera redevable, de plein droit et de manière irréductible, en conservant le montant le plus élevé, une indemnité forfaitaire à concurrence de cinquante pourcent (50 %) du prix de vente incluant le montant des taxes et de la TVA ou le montant de l'acompte versé s'il dépasse les cinquante pourcent (50 %) du montant total de la commande y compris le montant des taxes et de la TVA. Ce paiement devra être versé dans les huit (8) jours calendrier après la notification de cette résiliation. Cette clause s'applique uniquement lorsque le matériel n'a pas été endommagé ni ouvert. Dans le cas contraire, l'indemnité sera la totalité du prix de vente en incluant le montant des taxes et de la TVA.

Article 8. Droit de rétractation

En cas d'achat d'un bien à distance (c'est-à-dire, sans présence physique simultanée du vendeur et de l'acheteur, par exemple via les réseaux sociaux ou par internet), l'acheteur dispose d'un délai de quatorze (14) jours ouvrables pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, à l'exception des frais de retour, ce conformément au Code de droit économique. Le client devra prendre en charge les frais directs de renvoi du bien.

Sont exclus du droit de rétractation tous services déjà exécutés ainsi que tous biens achetés sur le lieu du stock ou remis en mains propres au lieu choisi par l'acheteur.

Le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour où le client, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par lui, prend physiquement possession du bien. Lorsque le délai de quatorze (14) jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Pour exercer le droit de rétractation, le client doit notifier à Equi-T, avant l'expiration du délai de 14 jours, sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, soit par voie postale à l'adresse « rue Froidebise 83 – 5070 Fosses-la-Ville», soit par courriel (equi.t@outlook.com), soit par tout autre moyen à sa convenance, étant rappelé que la charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur l'acheteur.

En cas d'exercice du droit de rétractation susvisé, l'acheteur devra rendre le(s) bien(s) acheté(s) à Equi-T dans leur état d'origine avec l'ensemble de leurs accessoires et sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours après avoir notifié à Equi-T sa décision de rétractation du contrat.

Equi-T s'engage à rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, à l'exception des frais de livraison, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la réception des produits dans leur état d'origine et avec l'ensemble de leurs accessoires éventuels. Equi-T procédera au remboursement par virement sur le compte indiqué par l'acheteur, sauf si les parties conviennent expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le client.

Article 9. Garanties

Equi-T répond de tout défaut de conformité des biens vendus lorsque les conditions suivantes se trouvent cumulativement remplies :

1- le défaut rend, dans une mesure importante, le produit impropre à l'usage auquel il est habituellement destiné ou à un usage spécial expressément mentionné dans les conditions particulières de la vente ;
2- le défaut existait au moment de la vente ; il est ici fait observer que lorsque l'acheteur est une personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, tout défaut se révélant au cours des six premiers mois qui suivent la livraison est réputé, sauf preuve contraire à apporter par le vendeur, déjà exister au moment de la vente. Dans tous les autres cas, la charge de la preuve de l'existence du vice invoqué au moment de la vente incombe à l'acheteur.
3- le produit est utilisé dans des conditions normales, en bon père de famille et entretenu suivant les conseils d'entretien fournis par Equi-T; ne sont donc pas compris dans cette obligation de garantie,

les défauts qui seraient la conséquence d'un usage anormal, d'un défaut d'entretien, d'une modification ou transformation du bien, d'une négligence, d'un abus, d'une maladresse, d'un événement accidentel, d'un vol ou tentative de vol, d'un cas fortuit ou de force majeure et "a fortiori" d'une faute étrangère à Equi-T.

Ladite garantie ne couvre pas l'usure normale du bien vendu.

En aucun cas, l'acheteur ne pourra exiger la résolution de la vente si le défaut qu'il invoque est mineur.

Il est expressément convenu entre parties que, sauf stipulation écrite figurant sur la facture accordant une durée de garantie plus étendue à l'acheteur, l'intervention du vendeur au titre de la garantie sera limitée à deux ans à partir de la livraison.

En cas d'existence d'un vice couvert par la garantie susvisée, l'acheteur a le droit d'exiger du vendeur la réparation du bien vendu, sauf si une telle réparation devait s'avérer techniquement impossible ou disproportionnée par rapport à la valeur du bien et à l'importance du défaut. Dans ce cas, l'acheteur peut réclamer une réduction adéquate du prix ou la résolution de la vente s'il ne peut obtenir la réparation ou le remplacement du bien. Il en sera de même si le vendeur n'a pas effectué la réparation ou le remplacement dans un délai raisonnable ou sans inconvénient majeur pour l'acheteur. Dans tous les cas, tout remboursement à l'acheteur sera réduit pour tenir compte de l'usage du bien depuis sa livraison.

L'acheteur voulant faire appel à la garantie doit en avertir Equi-T dans un délai de deux mois à partir du moment où il a constaté les défauts. Il lui est toutefois recommandé de procéder à cet avertissement dans les plus brefs délais.

L'acheteur s'engage à prendre toute mesure utile pour limiter les dégâts subis par le bien en raison du vice découvert, s'interdit d'en aggraver le dommage, le cas échéant en s'abstenant au besoin de l'utiliser. A défaut, il sera tenu compte de cette aggravation pour déterminer le degré d'intervention du vendeur.

Article 10. Litiges

Les réclamations sont à adresser, par écrit et dans les quatorze (14) jours, au siège d'Equi-T mentionné ci-avant ou par email à Equi.T@oulook.com .

Les parties tenteront toujours de résoudre à l'amiable tout différend issu de la convention. Equi-T et l'acheteur se réuniront dans les plus brefs délais en ne dépassant pas un délai maximal d'un (1) mois calendrier afin d'engager une discussion sur le problème et afin de négocier de bonne foi et avec un réel effort pour résoudre le litige, sans qu'aucune formalité ne soit requise.

A défaut d'accord, avec plusieurs tentatives d'obtenir un règlement à l'amiable, après cinq (5) semaines ouvrées qui suivent la première réunion tenue entre les représentants, chacune des parties a le droit de porter le différend devant la juridiction compétente.

Seuls les tribunaux belges sont compétents pour connaître des litiges auxquels son interprétation ou son exécution donneraient lieu. Les parties conviennent expressément que tout différend ou contestation sera soumis aux Tribunaux du ressort de Namur, nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

Article 11, Nullité d'une clause

La non validité ou l'illégalité d'une des clauses prévues dans les contrats (conditions spécifiques et générales) convenues entre parties, n'entraîne aucunement une invalidité ou une nullité des autres conditions du contrat conclu entre parties – les autres clauses restant intégralement valables.

La nullité éventuelle d'une ou de plusieurs dispositions des présentes Conditions ne portera pas atteinte à la validité des autres dispositions ; les parties s'efforçant, conformément au principe d'exécution loyale des conventions, de remplacer les éventuelles dispositions nulles par une disposition conforme d'effet économique équivalent.

Article 12. Résolution de la vente

En cas de résolution de la vente, et sans préjudice de ce qui est dit ci-avant, la partie lésée aura droit à une indemnité forfaitaire, égale à dix pour cent (10%) du prix convenu, hors TVA, avec un minimum de vingt euros (20,00 €).

Dès notification de la résolution de la vente, Equi-T pourra disposer du bien concerné au bénéfice d'un tiers et l'acheteur pourra s'adresser à un autre vendeur.

Article 13. Traitement des données

Par le simple fait d'accéder au site Internet d'Equi-T (www.equi-t.be), l'internaute déclare avoir pris connaissance des informations ci-après et autorise Equi-T à traiter les données à caractère personnel qu'il lui communique conformément à ce qui est précisé ci-dessous.

Ces données à caractère personnel sont traitées par Equi-T conformément à la législation belge relative à la protection des données et aux dispositions du Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, applicable à partir du 25 mai 2018 (ci-après le « Règlement sur le protection des données »).

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est Equi-T dont le siège est sis à 5070 Fosses-la-Ville, rue Froidebise 83 (e-mail : equi.t@outlook.com).

Les données à caractère personnel communiquées par l'internaute à Equi-T par le biais du site Internet d'Equi-T dont question ci-avant, sont traitées par Equi-T aux fins de:

- satisfaire aux demandes de l'internaute lui-même en relation avec les activités commerciales d'Equi-T (par exemple en matière d'achat, de livraison ou de service après vente)
- marketing (e.a. études et/ou statistiques) des ventes
- communication par téléphone, email ou courrier.

Ces données ne sont pas destinées à être communiquées à des tiers autres que les personnes désignées par l'internaute et les tiers dont l'intervention est nécessaire pour réaliser l'une des finalités mentionnées ci-dessus.

Toute personne physique peut accéder aux données la concernant, et, s'il y a lieu, demander la rectification des données erronées ou la suppression des données illégalement traitées.

Elle peut, à tout moment, s'opposer sur demande et gratuitement, au traitement des données la concernant à des fins de prospection commerciale ; Equi-T en tiendra compte dans les meilleurs délais.

L'internaute est responsable de l'exactitude et de la tenue à jour des données à caractère personnel qu'il fournit à Equi-T, et s'engage à respecter strictement les disposition du Règlement général sur la protection des données à l'égard des personnes dont il a transmis les données à caractère personnel.

Les données à caractère personnel communiquées par l'internaute sont traitées par Equi-T dans la plus stricte confidentialité. Cependant, Internet n'offrant pas une sécurité totale, le respect de la vie privée ne peut être garanti que si les données à caractère personnel sont transmises par des voies de communication pour lesquelles Equi-T indique expressément qu'elles sont protégées.

Article 14. Loi applicable

Les présentes conditions sont soumises au droit belge et, ces conditions et tout document écrits par Equi-T sont régis, pour tout ce qui n'y est pas expressément prévu, aussi par la loi belge.